

cette bataille, ce serait perdre notre avenir. Quand même elle devrait se terminer par une trêve ou sans victoire de part ni d'autres, sur quoi pourrions-nous compter pour notre sécurité future? Le Canada ne serait ni plus ni moins qu'un gage en la possession d'une coalition de nations ennemies qui auraient contrecarré avec succès les efforts de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie. Mais cette bataille ne sera pas perdue. La première année, les alliés ont tenu tête à l'ennemi, et ils ne pouvaient faire plus. Au cours des premiers six mois de cette guerre, l'Allemagne a perdu l'occasion de vaincre. Quant aux alliés, ils ont passé toute la deuxième année de la guerre à se préparer.

La troisième année, dans laquelle nous venons d'entrer, sera l'année de l'action, de la victoire et de la paix. Le Canada, alors, avec des idéals plus relevés, des souvenirs plus inspirants et des traditions plus glorieuses, reprendra sa tâche des jours de paix, celle de parfaire la magnifique structure de sa vie nationale sur les fondations éternelles de son dévouement et de ses sacrifices.

M. E. M. MACDONALD propose l'ajournement du débat.

(Sur motion de sir ROBERT BORDEN, la séance est levée à 9 heures et 45 p.m.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Mardi, 23 janvier 1917.

La séance est ouverte à trois heures.

COMITES PERMANENTS.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) propose:

Que le nom de l'honorable P. E. Blondin soit ajouté au comité spécial chargé de préparer et rapporter avec le plus de diligence possible les listes des députés devant composer les comités permanents en conformité de l'article 10 des règlements de cette Chambre.

La motion est adoptée.

COMMISSION DE L'ECONOMIE INTERNE.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) présente un message de Son Excellence le Gouverneur général approuvant une minute du conseil nommant l'honorable William James Roche, ministre in-

[Le très hon. sir Robert Borden.]

térinaire et surintendant général des Affaires des Sauvages; l'honorable John Dowsley Reid, ministre de la Milice et de la Défense, et l'honorable Pierre Edouard Blondin, ministre des Postes, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts révisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes."

DEPOT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS.

Par le très hon. sir Robert Borden: Copie du conseil concernant le service national.

Par l'honorable M. Kemp: Rapport de la commission de ravitaillement.

Par l'honorable M. Hazen: Liste des vaisseaux inscrits sur le registre maritime du Canada à la date du 31 décembre 1915.

Aussi, le rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1915-1916.

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT.

Le bill n° 3 modifiant le Code criminel et abolissant la peine de mort, déposé par M. Bickerdike, est voté en première lecture.

REMARIAGE DES DIVORCES.

L'hon. Wm. PUGSLEY (Saint-Jean, N.-B.) demande à déposer le bill n° 4, modifiant le Code criminel.

M. WILCOX: Donnez des explications.

L'hon. M. PUGSLEY: Ce bill est semblable à celui qui a été déposé au cours de la dernière session par M. Martin, de Regina. Il était inscrit à l'ordre du jour pour subir sa deuxième lecture et j'ai eu, ainsi que M. Martin, je pense, des entrevues avec le ministre de la Justice (M. Doherty) et l'honorable solliciteur général (M. Meighen) à l'effet de soumettre le bill à un comité auquel on se proposait de soumettre également d'autres projets d'amendement au Code criminel.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Quelle est la nature du bill?

L'hon. M. PUGSLEY: Il ajoute certains dispositifs à l'article 307 du Code criminel, relativement aux poursuites pour bigamie et autres délits de même nature. L'article 307 de la loi offre certaine anomalie et est très défectueux en ce qu'il ne prévient pas suffisamment des cas possibles d'injustice. Le paragraphe 3 décrète: